

NOTRE INVITÉ

## Comparer le comparable

OLIVIER FERRARI  
CONINCO GROUPE

**L**es caisses de pension ont réalisé un résultat financier de plus de 9% en 2003. Un tel rendement doit satisfaire l'ensemble du marché de la prévoyance professionnelle. Cette communication peut aussi rassurer plus d'un affilié à une caisse de pension, voire attiser de nouvelles revendications d'amélioration des prestations ou de rémunération supérieure des avoies de retraite.

Le résultat d'enquête concerne près de 100 milliards d'actifs financiers. Revers de la médaille, seules 70 caisses de pension sont concernées par cette référence. Sachant qu'il existe près de 2800 caisses de

pension dites enregistrées (appliquant et devant garantir le régime obligatoire minimal de la prévoyance professionnelle), et que leur fortune consolidée représente en globalité près de 500 milliards de francs, on comprend dès lors très vite que cette communication n'est que partielle et partielle.

De plus, la politique de placement concernée est constituée de près de 40% d'actions et 17% de liquidités. Aucune référence dans des investissements immobiliers, prêts hypothécaires et autres alternatives d'investissement ne sont inclus dans le résultat global. Il n'est pas mentionné non plus que l'exercice 2002 relevant du même échantillon de référence avait enregistré une performance négative de près de -10%. Il convient de détailler le contenu de toute informa-

tion partielle, avant de créer des interprétations ou revendications infondées.

### Reprise de l'économie

Les données positives sont toutefois importantes. La première est que la baisse des marchés financiers n'est pas une fatalité et qu'un jour ou l'autre, tout mouvement dans un sens finit par s'inverser. Quand? Comment? Pour combien de temps? Avec quelle amplitude? Impossible à définir, cela ne peut qu'être constaté. La deuxième information est que le résultat de l'investissement des caisses de pension est en congruence avec l'évolution de l'économie. L'exercice 2003 est positif, comme l'évolution de l'économie sur cette période. La troisième information démontre clairement que les caisses de pen-

sion ne sont pas soumises globalement au même risque que l'AVS pour le financement des rentes. Les premières sont tributaires directement de la santé de l'économie, alors que la deuxième est pénalisée par la répartition entre actifs et retraités.

Le deuxième pilier est le seul élément de notre sécurité sociale où, tant le salarié que l'ensemble des bénéficiaires peuvent intervenir pour en modeler l'utilisation. Il permet de planifier des retraites anticipées, des ponts AVS, des aides sociales complémentaires, d'améliorer le niveau des prestations, etc. Il convient dès lors que ce 2e pilier soit sans tabou. Le droit d'intervention est législatif, il suffit de l'utiliser et ne pas se laisser influencer et par son voisin, et par les communiqués de presse partiels. □